

1. Un plan qui donne "de l'air" aux petites entreprises  
- Chiffres clés...
2. Voter n'est pas obligatoire, c'est essentiel  
-La boulangerie réintègre l'artisanat - Prud'hommes
3. Place aux débats - Les réserves de l'UPA - Ils ont dit... - Communication
4. Les Brèves - L'agenda

## Chiffres clés

### CREATION - REPRISE D'ENTREPRISES

15 millions de Français, soit 25% de la population, souhaitent un jour créer leur entreprise. Ils ne sont que 6,5 millions à avoir un projet précis de création.

Sur ce total, seuls 177.000 (contre 200.000 en 1990) passent à l'acte chaque année.

La moitié seulement des entreprises ainsi créées survivent au-delà de cinq années.

Ce taux d'échec retombe à 25% quand les chefs d'entreprises ont bénéficié d'un accompagnement spécifique.

En 2000, on comptait 80.000 nouvelles immatriculations au Répertoire des métiers, contre 72.000 radiations.

15.000 entreprises artisanales disparaissent chaque année, faute de repreneurs.

31% des artisans sont aujourd'hui âgés de plus de 50 ans et seront donc amenés à céder leur entreprise dans les dix ans qui viennent.

## AGIR POUR L'INITIATIVE ECONOMIQUE Un plan qui donne "de l'air" aux petites entreprises

*Les mesures annoncées le 10 octobre par le Premier ministre montrent à quel point le gouvernement mise sur les petites entreprises pour soutenir la croissance et l'emploi en France.*

Le Secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation avait prévenu: "en matière de création ou de reprise d'entreprise, je suis partisan de moins d'aides et de plus d'air". Pas question donc de participer à la surenchère des subventions accordées aux créateurs d'entreprise. Et si un doute subsistait quant au sort qu'il réserverait aux demandes des représentants du secteur, ces derniers ont été rassurés en constatant que les mesures annoncées le 7 octobre s'inspiraient assez largement de leurs "55 propositions". Ainsi en est-il de la protection du patrimoine personnel. De longue date, l'UPA fustige la confusion des patrimoines personnel et professionnel imposée aux entrepreneurs individuels et réclame qu'une partie de leur patrimoine soit protégée. Ce n'est pas le moindre mérite du gouvernement que de faire aboutir cette revendication en dépit de nombreux vents contraires. De même, le relèvement du seuil d'exonération des plus values de cession devrait permettre à un

plus grand nombre d'artisans de transmettre leur entreprise dans des conditions acceptables. D'autant que la mesure s'accompagne de plusieurs dispositions tendant à réduire la fiscalité sur la transmission des entreprises. Par ailleurs, en permettant au créateur d'entreprise de reporter au-delà de la première année puis d'étaler sur cinq ans le paiement des charges sociales, on l'aide sans aucun doute à consolider son activité sans pour autant lui accorder des avantages qui nuiraient aux entreprises préexistantes. Enfin, un début de réponse est apporté aux difficultés de financement des petites entreprises par l'instauration de Fonds d'investissement de proximité (FIP). Le projet de loi qui sera présenté début 2003 contiendra plusieurs autres dispositions jugées positives par l'UPA. Au-delà, il faut se réjouir de l'intervention du Premier ministre à Lyon qui tendait à placer les petites entreprises au coeur de son projet gouvernemental, dans sa dimension économique mais aussi sociale et humaniste..

## Elections prud'homales



Personne n'est à l'abri d'un conflit du travail, pas davantage les chefs d'entreprises artisanales que les autres catégories d'employeurs. Rappelons que 150.000 employeurs sont cités chaque année devant les prud'hommes et que l'institution prud'homale, par les procédures de conciliation et de jugement qu'elle met en œuvre, est la mieux adaptée pour régler ces conflits.

Il s'agit bien pour nous artisans, d'élire nos pairs, des chefs d'entreprise qui connaissent les contraintes qui s'imposent aux employeurs et qui défendront nos valeurs communes : indépendance, égalité de traitement, liberté d'entreprendre...

L'UPA s'est unie aux autres organisations patronales afin de donner plus de force au vote patronal. De même, l'UPA continuera à accompagner et à former les élus prud'homaux artisans. Il appartient maintenant à chacun des représentants de l'artisanat, localement et concrètement, de mobiliser les électeurs afin qu'ils participent au scrutin du 11 décembre prochain. C'est une mission de défense de nos entreprises à laquelle nous ne saurions nous soustraire.

Robert BUGUET,  
Président de l'UPA

## Voter n'est pas obligatoire, c'est essentiel

La conférence de presse qui s'est tenue le 10 octobre à Paris a marqué le lancement côté employeurs, de la campagne pour les élections prud'homales du 11 décembre 2002. Elle réunissait les représentants des cinq organisations patronales (CGPME, FNSEA, MEDEF, UNAPL, UPA) et s'est poursuivie l'après-midi par une convention destinée à présenter aux représentants locaux les différentes étapes de la campagne. "Employeurs, le 11 décembre mêlez-vous de vos oignons, votez". Le slogan proposé par l'agence de communication est sujet à diverses interprétations. Il a le mérite en tout cas d'attirer l'attention, ce qui constitue une priorité. En effet, le principal ennemi de ce scrutin est l'abstention. C'est la raison pour laquelle les différents intervenants ont martelé tout au long de la journée les arguments qui doivent convaincre les employeurs de participer au vote.

La campagne de communication se déroulera en trois phases. Du 27 octobre au 6 décembre les électeurs seront sensibilisés, notamment sur

la date du scrutin, par la parution d'annonces presse dans les titres leaders de l'ensemble des secteurs professionnels : artisanat, commerce, industrie, agriculture, professions libérales. Une phase de mobilisation se concentrera sur les 9 et 10 décembre afin de rappeler l'importance du vote à l'ensemble des membres du collège employeurs. Pour ce faire, 43 spots radio de 30 secondes seront diffusés sur RTL et Europe 1. Enfin, ces différentes prises de parole seront renforcées par la parution de 38 annonces dans la presse quotidienne régionale, la veille du scrutin. Néanmoins, on le sait, la motivation des employeurs résultera d'abord de la mobilisation des organisations professionnelles départementales. Ces dernières recevront donc des "kits" d'information constitués notamment, d'un guide de campagne et d'un CD-Rom, d'un appel au vote des Présidents des cinq organisations, du visuel de l'affiche, de la profession de foi et de huit fiches argumentaires. De quoi mener sur le terrain une campagne de proximité efficace.

## CONFEDERATIONS

## La Boulangerie réintègre l'artisanat

C'est une bonne nouvelle pour l'artisanat dans son entier : le Mouvement de coordination de l'artisanat boulanger français -MCABF- a rejoint la CGAD au début de ce mois. Cette coordination a pour objet de regrouper les syndicats départementaux et régionaux de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie qui souhaitent revenir dans l'artisanat. Alors que la Confédération nationale de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie française a quitté la CGAD en 2001, l'adhésion du MCABF permet à la boulangerie de rejoindre le secteur. Elle se traduira par l'intégration des syndicats du MCABF aux CGAD départementales et régionales et, par voie de conséquence, aux UPA correspondantes. De même, cette adhésion entraîne l'entrée du MCABF dans les différentes instances représentatives auxquelles participe la CGAD, et notamment dans l'UPA

nationale. Le Mouvement est présidé par Paul Gilles, par ailleurs Président du syndicat départemental des patrons boulangers et boulangers-pâtisseries du Vaucluse. Le Conseil national de l'UPA a manifesté sa solidarité à l'égard des représentants du MCABF.



## Place aux débats



Le congrès de l'UPA constitue sans nul doute un rendez-vous important pour le secteur de l'artisanat. La journée du 24 octobre dérogera d'autant moins à la tradition que l'actualité gouvernementale récente a placé l'artisanat et les petites entreprises sur le devant de la scène et que le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin sera présent en ouverture du congrès, accompagné du Secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation, Renaud Dutreil.

Outre les interventions du Président de l'UPA et du chef du gouvernement, la matinée sera consacrée à un débat sur l'environnement économique des entreprises

artisanales. Les mesures annoncées le 7 octobre (voir article p.1) en faveur de la création et de la reprise des entreprises seront notamment discutées dans le cadre d'une table-ronde. En revanche, l'après-midi sera exclusivement consacrée à des échanges entre les congressistes et les membres du Comité directeur de l'UPA. L'occasion n'est pas si fréquente en effet de chercher ensemble les moyens d'améliorer la défense et la promotion de l'artisanat. Pour davantage de détails relatifs au programme de la journée, nous vous invitons à consulter le site de l'UPA ([www.upa.fr](http://www.upa.fr)). Compte tenu des impératifs du Premier ministre, les participants sont attendus entre 9h et 9h30.

### PROJET DE BUDGET 2003

## Les réserves de l'UPA

Après avoir examiné le projet de loi de finances pour 2003, l'UPA a adressé ses observations aux parlementaires leur demandant de modifier ou d'améliorer certaines dispositions. De manière générale, les choix budgétaires du gouvernement ont été qualifiés de "volontaristes". Car, qu'il s'agisse du dispositif d'allègement des charges patronales associé à l'exonération de cotisations sur les "contrats jeunes en entreprise", du prolongement de la baisse de l'impôt sur le revenu ou encore des mesures à venir en faveur de la création reprise d'entreprise, un certain nombre de revendications de l'UPA ont manifestement été entendues.

En revanche le bât blesse en ce qui concerne le budget des PME, du Commerce et de l'Artisanat qui fait apparaître une baisse des crédits d'intervention de 9,2% par rapport à

2002, au détriment des actions collectives de soutien à l'artisanat et non de quelconques subventions auxquelles l'UPA demeure opposée. Surtout, la budgétisation de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat - TACA- est dénoncée. Elle est en effet de nature à confisquer les sommes perçues sur la grande distribution pour favoriser le développement des entreprises de proximité et à les transformer en simple variable d'ajustement du budget de l'Etat, en totale contradiction avec l'objet initial de cette taxe. Les parlementaires sont également invités par l'UPA à supprimer entièrement et définitivement la vignette automobile pour les véhicules utilitaires inférieurs à 3,5 tonnes PTAC détenus par des personnes morales, et pour ce faire, de mettre fin à la limite actuelle d'exonération fixée à trois véhicules.

## Ils ont dit...

*Ce plan sur la création d'entreprises est plus qu'un catalogue de petites mesures fiscales, sociales ou de simplifications administratives. C'est un pari politique.*  
"Renaud Dutreil"

## Communication



La dernière réunion du Conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat -FNPCA-, a notamment été l'occasion de préciser le calendrier des prochaines actions de communication. Il a ainsi été décidé de rediffuser la campagne "Avenir professionnel dans l'artisanat" engagée au printemps 2002. Affiches, radios et télévisions feront la promotion des métiers de l'artisanat en octobre et novembre, tandis que du 20 au 24 novembre le Salon de l'éducation accueillera un vaste stand aux couleurs de la "Première entreprise de France". Les radios et la presse quotidienne relaieront à nouveau cette campagne en février et mars 2003, y compris dans le cadre de la Semaine nationale de l'artisanat (16-23 mars). Le Conseil d'administration a aussi entériné le principe d'une communication spécifique au secteur des services avant l'été 2003, ainsi que celui d'une campagne en faveur des métiers du bâtiment à l'automne suivant. C'est pour mener à bien ces actions que le Conseil d'administration choisira avant la fin 2002 une agence de communication chargée des actions de promotion de l'artisanat pour les trois ans à venir.

## Amendements au projet de loi Fillon

Parmi les amendements au projet de loi sur les salaires, le temps de travail et le développement de l'emploi qui ont été adoptés à l'Assemblée nationale, à noter celui qui tend à sécuriser les accords signés sous l'empire des lois Aubry du 13 juin 1998 et du 19 janvier 2000. Ceux-ci ne seront pas remis en cause par les nouvelles dispositions du projet de loi, seule une renégociation pouvant aboutir à une modification desdits accords. C'est ainsi que la primauté est donnée aux contingents annuels d'heures supplémentaires, fixés dans chaque branche par les partenaires sociaux, sur le contingent réglementaire.

## Contrats jeunes en entreprise : précisions

Une circulaire du ministère de l'Emploi est revenue sur les principales caractéristiques du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise créé par la loi du 29 août 2002. Agés de 16 ans au moins et de 22 ans révolus au plus, les jeunes embauchés doivent avoir, au plus, atteint la fin du second cycle long d'enseignement général, technologique ou professionnel, sans avoir toutefois obtenu le diplôme du baccalauréat. Ou avoir suivi un cycle court, "même s'ils ont passé avec succès un CAP ou un BEP" confirme la circulaire. Le contrat de travail est obligatoirement à durée indéterminée, sur la base minimale d'un mi-temps. Rappelant que le salarié peut avoir travaillé chez le même employeur dans les 12 mois précédents dans le cadre d'un CDD, la circulaire précise qu'il peut s'agir d'un contrat en alternance (contrats de qualification, d'adaptation, d'orientation) ou d'un contrat d'apprentissage. Dans les cas de rupture d'un contrat de ce type pour un CDI avec soutien de l'Etat : "il faudra s'assurer qu'il n'y ait pas préjudice pour le jeune".

## Commission des comptes de la Sécurité sociale

Comme il l'avait annoncé le 17 septembre aux représentants de l'UPA, le ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, Jean-François Mattei a installé trois groupes de travail dans le cadre de la Commission des comptes de la Sécurité sociale. Le premier devra rendre un "état des lieux partagé des relations institutionnelles entre l'Etat et l'assurance maladie, des rôles des uns et des autres et des problèmes posés". Le deuxième groupe traitera de la médicalisation de l'ONDAM (objectif national de dépenses d'assurance maladie) et le troisième des "champs de compétence respectifs de l'assurance de base et de l'assurance complémentaire". Le Conseil national de l'UPA a désigné ses représentants dans ces différents groupes. Il s'agit respectivement, de Jean Bellet (CGAD), Roselyne Lecoultré (CAPEB) et Pierre Perez (CNAMS).

## Congrès de la CNAMS

La Confédération nationale de l'artisanat des métiers et des services a tenu son congrès les 28, 29 et 30 septembre derniers à Paris. Les représentants des organisations professionnelles nationales et locales membres de la CNAMS ont notamment réaffirmé leur volonté que soit mise en oeuvre une loi d'orientation pour l'artisanat s'appuyant sur le document conjoint UPA-APCM élaboré en juin 2001. Ils ont aussi adopté une motion relative aux conjoints, à la fiscalité, au domaine social et à la formation professionnelle. Le Bureau confédéral a également été renouvelé. Président : Armand Arianer ; 1er Vice-Président : Pierre Martin ; 2ème Vice-Président : Francis Davoust ; 3ème Vice-Président : Luc Barrière ; Secrétaire Général : René Rigaud ; Secrétaire Général adjoint : Pierre Perez ; Trésorier : André De Luca ; Trésorier adjoint : Philippe Goj ; Membres : Alain Griset, Maurice Castel. Francis Davoust et Pierre Perez ont été désignés pour succéder à Danièle Nicolas et Jean Delmas au Conseil national de l'UPA.

## L'agenda

2 OCTOBRE

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'orientation des retraites.

8 OCTOBRE

Participation de Robert Buguet à la réunion du Club des dirigeants de l'ISM.

9 OCTOBRE

Intervention du Président de l'UPA dans le cadre du séminaire de formation et d'information des administrateurs sociaux de l'UPA à Paris.

10 OCTOBRE

Audition du Président de l'UPA par Dominique-Jean Chertier, Conseiller social à Matignon.

Interventions de Patrick Liébus et Dany Bourdeaux dans le cadre du lancement de la campagne pour les élections prud'homales par la liste d'union des employeurs.

11 OCTOBRE

Conseil national de l'UPA.

15 OCTOBRE

Rencontre entre le Président de l'UPA et le Président de la CFE-CGC, Jean-Luc Cazettes.

16 OCTOBRE

Audition du Président de l'UPA par la Commission des Affaires sociales du Sénat sur le projet de loi Fillon.

17 OCTOBRE

Participation de Robert Buguet à un colloque du Conseil d'orientation des retraites.

22 OCTOBRE

Audition du Président de l'UPA par Gérard Cornu, Rapporteur pour avis du budget PME, Commerce, Artisanat au Sénat.

24 OCTOBRE

Congrès de l'UPA .

